

Académie de POITIERS
Collège Jean Hay
25 avenue de Beaulieu
BP 30035
17320 MARENNES

PROCES – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration N° 1

Date : Mardi 18 octobre 2022

Année scolaire : 2022 - 2023

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 10 octobre 2022

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame Christine LALLEMENT - principale

Secrétaire de séance : M LORIAN – principal adjoint

Quorum : 14

Nombre de présents : 26

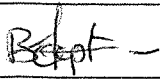


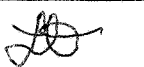
Ordre du jour

- 1- Installation des commissions
- 2- Adoption du procès verbal du CA du 4 juillet 2022
- 3- Dons
- 4- Tarif
- 5- Contrats d'entretien et conventions
- 6- DBM pour vote
- 7- Questions diverses

Annexes :

1. CESCE ; 2. CHS ; 3. CVC ; 4. Commission éducative ; 5. Conseil de discipline ; 6. CEC et conseil pédagogique ; 7. RI-CA ; 8. Contrats ; 9. Conventions ; 10. Motion

Qualité	Titulaires			Suppléants			
	Nom - Prénom	[x]	Signatures	Nom - Prénom	[x]	Signatures	
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LALLEMENT Christine	P				
	Principal adjoint	M LORIANT Laurent	P				
	Directeur Adjoint SEGPA	M PÉROU Charles	P				
	Gestionnaire	Mme MALLIER Nathalie	P				
	C.P.E.	M. HINTZY Pascal	P				
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseiller Départemental M. VALLET Mickaël	E		M. BROUHARD Patrice		
		Conseillère Départementale Mme BRACHET Anne			Mme PHILIPPE Jacqueline		
	Commune Mairie	Adjointe aux affaires scolaires, enfance et jeunesse Mme LIÈVRE Frédérique	E		Mme PIVETEAU Michèle		
	Communauté de communes	Mme BALLOTEAU Claude					
PERSONNALITE QUALIFIEE	Mme MARTIN Maryvonne	E					
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme RAVIDAT Emile	P		Mme BERTAUD Mélissa		
		Mme COSENTINO Adeline	P		Mme Wisniewski Danièle		
		Mme LE ROY Christelle	P				
		M LEROY Laurent	E				
		M JAMOIS Nicolas	P				
		M FIORITI Christian	E				
		M MAUTRET David	P				
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, santé	Mme PETIT Monique					
		Mme LECART Aline					
		Mme BARDO Perrine	P				
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	M PLANTIN Cédric	P		Mme SABATIER Magalie		
		Mme BETFORT Séverine	P		M RULIER David		
		Mme BILLEAU Leslie	P		Mme PERON Séverine	P	
		M PECQUENARD Grégory	P		Mme HUOT Aude		
		Mme AULIER Karine	P		Mme BLANRUE Karine	P	
		Mme GUIBERTEAU Karine	E		M RAMBUT Lionel	E	
		Mme TETE Gaëlle	P		Mme RULLIER MARQUES Jennifer		
Élèves	M NEYRAT Noa			M PHELIPPOT Lucas		exc	

Élèves	M DELEAU Baptiste		M BOUTAL Louis	(P)	
	Mme WEECXSTEEN Lilou		Mme KLEIN Lilith-Jane		

Personnalités invitées :	Présent	Absent	Excusé
Agent Comptable : Mme KIROUANI Fabienne			

[P] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

17h35 : le quorum étant atteint, (25 présents), Monsieur LORIENT est désigné secrétaire de séance et présentera les différentes commissions.

Madame LALLEMENT, aphone, dit qu'elle se fera assister de ses adjoints pour présenter certains points à l'ordre du jour.

1- Installation des commissions (Annexes 1 à 6)

Mme Lallement précise que suite à la parution du décret n°2020-1632 du 21/12/2020 la commission permanente n'est plus obligatoirement constituée. L'an dernier le conseil d'administration avait pris la décision de ne pas l'instaurer et Mme Lallement propose qu'il en soit de même cette année.

Madame Aulier : il est regrettable que la commission permanente soit supprimée car cela permet de mieux comprendre le fonctionnement de la DGH par exemple.

Madame Lallement demande aux membres s'ils souhaitent que, comme l'an dernier, cette commission ne soit pas mise en place pour l'année scolaire 2022-2023. Elle explique que la DGH est étudiée en conseil pédagogique et que le document sera adressé aux parents en amont du Conseil d'administration.

Pour : 17 voix, Abstention : 6 voix, Contre : 2 voix

M Lorient détaille la composition des différentes instances.

M Mautret demande si pour la composition du conseil Ecole/Collège pour le représentant du pôle EPS, le nom peut être précisé plus tard ?

Mme Lallement dit que oui un ajustement peut avoir lieu selon les différents thèmes abordés et en fonction des dates et disponibilités des collègues.

17h55 : fin de l'installation des nouvelles commissions.

Madame Sabatier, Madame Wisniewski restent pour assister aux échanges, personne ne s'y opposant. Elles sont informées qu'elles ne peuvent ni participer aux échanges, ni participer aux votes.

2- Adoption du procès verbal du CA du 4 juillet 2022 (Annexe 7)

Monsieur Lorient propose de voter l'adoption du procès-verbal du CA du 04/07/2022 envoyé par mail aux membres du Conseil d'administration.

Pour : 25 voix, Abstention : 0, Contre : 0.

Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Monsieur Lorient attire l'attention sur certains points du règlement intérieur proposé aux membres du CA même si ce dernier n'a pas été modifié. Il n'est pas possible de filmer ou enregistrer les échanges, et il est important de respecter le délai de 3 jours avant le CA pour faire parvenir les questions diverses afin de préparer les réponses si besoin.

Pour : 25 voix, Abstention : 0, Contre : 0.

3- Dons

Mme MALLIER présente les deux dons qui sont proposés. Il n'y a pas de remarques et les membres souhaitent procéder à un seul vote.

Pour : 25 voix, Abstention : 0, Contre : 0.

4- Tarif

Mme MALLIER présente le tarif proposé pour l'opération petit déjeuner « anglais » en 6^e (2,50 €).

Pour : 25 voix, Abstention : 0, Contre : 0.

5- Contrats d'entretien et conventions (Annexes 8 et 9)

Mme MALLIER évoque les différents contrats que l'établissement doit souscrire pour l'entretien de différentes installations ou systèmes et pour s'assurer de la sécurité de nombreux appareils.

Pour : 25 voix, Abstention : 0, Contre : 0.

Arrivée de Mme TETE à 18h11

Mme Mallier évoque ensuite les conventions sans incidence financière ainsi que les conventions avec incidence financière.

Pas de remarques ni de demandes de séparer les votes des différentes conventions.

Pour : 26 voix, Abstention : 0, Contre : 0.

6- DBM pour vote

Mme MALLIER évoque le fait que le collège ayant bénéficié d'un don d'un véhicule du conseil départemental ; il n'a pas été nécessaire de remplacer le précédent véhicule en panne. Elle propose de passer 10 000 euros prévus en OPC en ALO.

Mme AULIER : tous les élèves n'ont pas de casier, est-il possible d'en acheter ?

M HINTZY : la problématique du collège c'est qu'il est compliqué de rajouter des casiers. Les endroits où il est possible de disposer des casiers à l'abri des intempéries sont tous utilisés.

M PLANTIN : n'est-il pas possible d'en disposer derrière le mur de la salle polyvalente, à la place de l'espace où les élèves déposent les sacs le midi ?

Mme COSENTINO : Ceci a été travaillé avant la rentrée mais la problématique est le bruit fait par l'ouverture et la fermeture des casiers qui gêne le travail qui peut être mené. Tous les élèves de 6e/5e qui le demandent ont un casier (à 2 élèves). Les élèves qui se sont présentés en début d'année lors de la réunion mise en place sur un temps de pause méridienne pour répartir les casiers vides, ont tous été dotés d'un

casier, même si parfois il est à partager à 3 élèves. Mme LALLEMENT demande si des élèves ont demandé des casiers et n'en ont pas eu. La réponse est négative.

Mme LE ROY dit que certains des casiers prévus pour la SEGPA ne sont pas utilisés et peuvent être mis à disposition.

La DBM est soumise au vote

Pour : 26 voix, Abstention : 0, Contre : 0.

7- Questions diverses émanant de l'association OPTIMOMES :

- Sollicitation, de la part de certains enseignants pour utiliser le téléphone portable en classe :

Mme Lallement précise qu'en effet cette pratique, à but pédagogique est possible au regard de la loi mais que le règlement intérieur doit être retravaillé pour préciser cet usage si le téléphone devait être utilisé dans ce cadre. Ce travail sera fait avec les enseignants et les parents seront associés à ce groupe de travail si une telle demande était confirmée. En attendant, cela n'est pas conforme au règlement intérieur.

M Jamois indique qu'en effet, par exemple dans sa discipline, il avait demandé aux élèves d'utiliser leur téléphone pour certaines séquences. Aujourd'hui ceci n'est plus d'actualité, les tablettes reçues en dotation permettant aux élèves de faire le travail demandé.

- Séjour pédagogique pour les 4e/3e. Ces élèves n'ont bénéficié d'aucun voyage depuis leur entrée au collège. Quelque chose sera-t-il prévu pour eux ?

Madame Lallement indique que les élèves de 3^e ont bénéficié de deux séjours pédagogiques (ski en 6^e et Futuroscope en 4^e). Il est vrai que les actuels 4^e ont été victimes de la crise Covid et à ce jour n'ont pas participé à des séjours pédagogiques même si des sorties ont eu lieu. Nous sommes en attente de la dotation de fonctionnement pour 2023 pour étudier ce qu'il sera possible de faire.

Madame AULIER demande s'il y a des problèmes pour obtenir des cars pour l'UNSS, car elle sera amenée prochainement à traiter des problèmes de transports scolaires.

M Mautret : en effet, cette année c'est plus compliqué.

Madame Aulier : par rapport à la hausse des coûts de l'énergie, y-a-t-il une enveloppe supplémentaire prévue ou est-ce le fond de roulement qui va être utilisé ?

Madame Mallier : on attend les dotations. C'est à ce moment qu'on aura les éléments préparatoires à l'élaboration du budget 2023.

Madame Aulier : dans le cadre du projet de sobriété énergétique, avez-vous eu des consignes particulières ?

Madame Mallier : pas à ce jour mais je rappelle que le collège a vu la chaufferie rénovée, ce qui doit permettre de faire des économies, dans les salles de cours un travail est fait pour économiser l'énergie en limitant le nombre de points lumineux et une demande est en cours pour remplacer les néons par des LED.

Madame Aulier : les éco-délégués sont-ils sensibilisés sur cette problématique ?

M Hintzy : oui et ce sera pris en compte dans le cadre du travail mené dans l'année lors des réunions et projet mené avec les éco-délégués.

Mme Lallement : également les élèves sont sensibilisés dans le cadre du projet Cube's mis en place depuis 2 ans au collège.

Une motion est lue par les membres enseignants du Conseil d'administration (Annexe 10).

Les parents élus s'associent à cette motion, de même que les élèves et la représentante de la mairie.

Plus aucune intervention n'ayant lieu, Madame Lallement clôture la séance à 19h05.

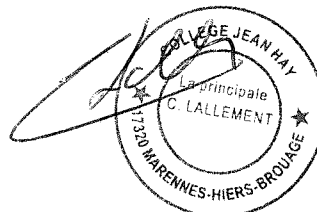
Le secrétaire de séance

M LORIANTE Laurent



Le président du conseil d'Administration

Mme Christine LALLEMENT



Collège JEAN HAY - 25 Av de Beaulieu - 17320 MARENNES HIERS-BROUAGE

**COMITE D'EDUCATION à la SANTE et à la CITOYENNETE et
à L'ENVIRONNEMENT**

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est présidé par le Chef d'Etablissement (ou son adjoint). Sa composition est évolutive et adaptable à chaque situation locale. Il associe l'ensemble de la communauté éducative : les personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, de surveillance, de santé et sociaux, d'orientation, ATOSS, les élèves délégués ou non, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs (représentants des collectivités locales, de la justice, de la police, de la gendarmerie, organismes et associations habilités).

Mme LALLEMENT Christine	<i>Principale</i>
M. LORIAN Laurent	<i>Principal-Adjoint</i>
M PÉROU Charles	<i>Directeur Adjoint Segpa</i>
Mme MALLIER Nathalie	<i>Gestionnaire</i>
M. HINTZY Pascal	<i>C.P.E.</i>
Mme LECART Aline	<i>Infirmière scolaire</i>

Personnel ATOSS - 1 titulaire / suppléant

Mme PETIT Monique	Mme BARDO Perrine
-------------------	-------------------

Représentants des enseignants - 1 titulaire / suppléant

Mme COSENTINO Adeline	Mme RAVIDAT Emilie
-----------------------	--------------------

Représentants des Parents d'élèves - 2 titulaires / suppléants

M RULIER David	Mme PERON Séverine
Mme AULIER Karine	Mme GUIBERTEAU Karine

Représentant des élèves - 1 titulaire / suppléant

Mme WEECXSTEEN Lilou	M NEYRAT Noa
----------------------	--------------

Collège JEAN HAY - 25 Av Beaulieu - 17320 MARENNES HIERS-BROUAGE

COMMISSION d'HYGIENE et de SECURITE

Sont membres de droit : le Principal, le Principal-Adjoint, le gestionnaire, le conseiller principal d'éducation, un représentant de la collectivité de rattachement - Sont élus au sein de leurs catégories : 2 personnels enseignants et d'éducation, 2 personnels ATOSS, 2 parents d'élèves, 2 élèves.

Membres de droit

Mme LALLEMENT Christine	<i>Principale</i>
M. LORIAN Laurent	<i>Principal-Adjoint</i>
M PÉROU Charles	<i>Directeur Adjoint Segpa</i>
Mme MALLIER Nathalie	<i>Gestionnaire</i>
M. HINTZY Pascal	<i>CPE</i>
Mme LECART Aline	<i>Infirmière scolaire</i>
Docteur GARITEAU Marie-Hélène	<i>Médecin scolaire</i>
M. VALLET Mickael	<i>Conseiller Départemental</i>

Personnels Enseignants - 2 titulaires - 2 suppléants

M JAMOIS	Mme BERTAUD
M LEROY	M FIORITI

Personnel ATOSS - 2 titulaires - 2 suppléants

Mme PETIT Monique	/
Mme BARDO Perrine	/

Représentants Parents d'Elèves - 2 titulaires - 2 suppléants

M PECQUENARD Grégory	Mme PERON Séverine
M RAMBUT Lionel	Mme BLANRUE Karine

Représentants d'Elèves - 2 titulaires - 2 suppléants

Mme KLEIN Lilith-Jane	M PHELIPPOT Lucas
M DELEAU Baptiste	M BOUTAL Louis

Collège JEAN HAY - 25 Av de Beaulieu - 17320 MARENNES HIERS-BROUAGE

CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE

Sont membres de cette commission : 1°) le Chef d'établissement, Président, 2°) l'Adjoint au chef d'établissement, Vice-président 3°) deux représentants élus des personnels dont un personnel enseignant 4°) un représentant élu des parents d'élèves ; 5°) des représentants élus des élèves.

Mme LALLEMENT Christine	<i>Principale</i>
M. LORIENT Laurent	<i>Principal-Adjoint</i>
M. HINTZY Pascal	<i>CPE</i>
M PÉROU Charles	<i>Directeur Adjoint Segpa</i>

2 Représentants des personnels

Mme COSENTINO

M FIORITI

1 Représentants des Parents d'élèves

A voir le jour du CA

Représentants des élèves 4 titulaires - 4 suppléants

6ème	M SUIRE Mathys	Mme DELEAU Anaïs
5ème	Mme PATOU Lucile	Mme MONTIGNY Swann
4ème	M CHOUQUET Stanislas	Mme SAINT-PAUL Isaur
3ème	Mme BONNETTE Pauline	M VANDON Jules

Collège JEAN HAY - 25 Av de Beaulieu - 17320 MARENNES HIERS-BROUAGE

COMMISSION EDUCATIVE

Le commission éducative est présidée par le chef d'établissement (ou en son absence l'adjoint) et inscrite au règlement intérieur. Elle comprend au moins un représentant des parents d'élèves et des personnels de l'établissement dont au moins un professeur.

ou	Mme LALLEMENT Christine	<i>Principale</i>
	M. LORIAN Laurent	<i>Principal-Adjoint</i>
	M. HINTZY Pascal	<i>CPE</i>
	Mme LECART Adeline	<i>Infirmière</i>
	Mme DODOLIN Marion	<i>Assistante Sociale</i>
	M. MICHAUD Manuel	<i>Psychologue Education Nationale</i>

Représentants des enseignants - 1 titulaire - 1 suppléant

M MAUTRET	Mme LE ROY
-----------	------------

Représentants des Parents d'élèves - 2 titulaires - 2 suppléants

Mme BETFORT Séverine	M RULIER David
Mme TETE Gaëlle	Mme RULLIER MARQUES Jennifer

Collège JEAN HAY 25 AV Beaulieu 17320 MARENNES HIERS-BROUAGE

CONSEIL DE DISCIPLINE

<p>Sont membres de cette commission : 1°) Le Chef d'établissement, Président, 2°) l'Adjoint au chef d'établissement 3°) Le Gestionnaire; 4°) Le CPE ; 5°) quatre représentants élus des personnels au titre des personnels enseignants et d'éducation et un au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé; 6°) trois représentants élus des parents d'élèves ; 7°) Deux représentants élus des élèves.</p>
--

Membres

Mme LALLEMENT Christine	<i>Principale</i>
M. LORIANI Laurent	<i>Principal-Adjoint</i>
Mme MALLIER Nathalie	<i>Gestionnaire</i>
M. HINTZY Pascal	<i>CPE</i>

Personnels Enseignants - 4 titulaires	<i>Personnels Enseignants - 4 suppléants</i>
Mme BERTAUD	Mme LE ROY
Mme RAVIDAT	Mme COSENTINO
M LEROY	Mme WISNIEWSKI
M JAMOIS	M MAUTRET

Personnel ATOSS - 1 titulaire	<i>Personnel ATOSS - 1 suppléant</i>
Mme BARDO Perrine	Mme PETIT Monique

Parents d'élèves - 3 titulaires	<i>Parents d'élèves - 3 suppléants</i>
M PLANTIN Cédric	Mme PERON Séverine
M PECQUENARD Grégory	Mme BILLEAU Leslie
Mme AULIER Karine	M RAMBUT Lionel

Elève - 2 titulaires	<i>Elève - 2 Suppléants</i>
Mme WEECXSTEEN Lilou	Mme KLEIN Lilith-Jane
M BOUTAL Louis	M NEYRAT Noa



2

à D. Courrègne

Objet : Installation des commissions 2022/2023

Affaire suivie par
Christine LALLEMENT

Téléphone
05 46 85 36 33

Courriel
Christine.lallement
@ac-poitiers.fr

Adresse postale
25 avenue de
Beaulieu
BP 30035
17320
MARENNES-
HIERS-
BROUAGE

Conseil Ecole/Collège

Mme LALLEMENT, Principale
M LORIENT, Principal-adjoint
M PEROU, Directeur-adjoint en charge de SEGPA
M HINTZY, CPE
Mme DECROMBECQUE (ou Mme PILON), PP de 6^{ème} – Lettres
M COSENTINO (ou M FORTIN), PP de 6^{ème} – Mathématiques
M LOIZEAU- Histoire-géographie
M MERCERON, PP de 6^{ème} – Domaine sciences
M MAUTRET, EPS
Mme ARRIGNON, PP de 6^{ème} –Anglais
Mme BERNARD – Domaine artistique
Mme BONET – SEGPA

Conseil pédagogique

Mme LALLEMENT, Principale
M LORIENT, Principal-adjoint
M PEROU, DACS
M HINTZY, CPE
Mme BAZIN (ou mme BENETIERE), Coordinatrice lettres, PP de 3^{ème} (ou PP de 4^{ème})
M COSENTINO, Coordonnateur mathématiques, PP de 6^{ème}
M LEROUX – Coordonnateur Histoire-géographie, PP de 3^{ème}
M MERCERON – Référent développement durable, PP de 6^{ème}
M HAIMED, Coordonnateur EPS, PP de 5^{ème}
Mme CAILLAS, Coordinatrice d'Anglais, PP de 5^{ème}
M JAMOIS, RUPN, PP de 5^{ème}
Mme BERNARD, Professeur d'éducation musicale et PP 4^{ème}
M FIORITI, Professeur documentaliste
M SIRBEN / M DURIEUX, Espagnol
M SORTON, Sciences Physiques, PP de 3^{ème}
Mme BERTAUD, PE SEGPA
Mme GUERRÉ-PINOT, champ VDL, PP 3^{ème}
Mme PINEAU, champ biotechnologie de la mer, PP 3^{ème}
Mme PRESSE, Coordinatrice ULIS, référente « alternants

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Article 1 :

L'Établissement Public Local d'Enseignement (EPL), personne morale de droit public, est administré par un Conseil d'Administration (CA) qui constitue l'assemblée délibérante de l'établissement. Ses compétences sont actuellement fixées par l'article L421-4 et les articles R421-20 à R421-24 du Code de l'Éducation. La composition précise du CA est explicitée dans l'article R421-14 du Code de l'Éducation.

Article 2 :

Les séances ne sont pas publiques. Chaque membre se doit d'être discret pour tout ce qui a trait à la situation des personnes. En outre, l'enregistrement des débats ne saurait avoir lieu sans autorisation préalable du Président du C.A.

Article 3 :

Les procès-verbaux de séances, nominatifs, sont transmis aux membres du conseil. Un exemplaire est affiché en salle des professeurs pour le personnel. Le secrétariat est tenu à tour de rôle par un adulte représentant d'un collège, chargé de dresser le compte-rendu des séances plénières.

Article 4 :

Les membres du Conseil d'Administration qui désirent voir mettre à l'ordre du jour une question doivent en faire la demande écrite au Chef d'Etablissement, au moins trois jours avant la réunion du conseil. Cette demande de mise à l'ordre du jour est accompagnée d'un bref exposé des motifs qui la provoquent.

Article 5 :

Les prises de position des membres du Conseil d'Administration engagent la catégorie qu'ils représentent, lorsqu'ils expriment sur le point figurant au projet d'ordre du jour qui leur a été communiqué. Chacun se gardera de mettre en cause l'honneur, la probité ou la valeur professionnelle des membres du conseil.

Article 6 :

Chacune des interventions des membres du Conseil d'Administration ne peut porter que sur la seule question en cours d'examen. On ne peut revenir sur une question déjà votée au cours de ladite réunion.

Article 7 :

Les avis et décisions prises le sont sur la base de votes personnels. Le vote secret est de droit si un membre du conseil la demande ; en cas de partage des voix, la décision revient au Président du Conseil d'Administration.

Article 8 :

Les conseils auront une durée limitée à 2h00, y compris les éventuelles interruptions de séance de quinze minutes au plus chacune. Si une question ne peut être traitée, les membres du Conseil d'Administration pourront décider du report de la question au Conseil d'Administration suivant ou lors d'une réunion spécifique.

Article 9 :

En cas de création d'une commission d'étude mise en place par le Chef d'Etablissement, celle-ci n'a aucun pouvoir de décision. Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Le Chef d'Etablissement est Président de droit de toutes les commissions.

Article 10 :

Toute observation sur le compte-rendu de séance doit être formulée par écrit au Chef d'Etablissement dans la semaine qui suit sa diffusion.

Article 11 :

Tout membre élu peut déposer une question qu'il souhaite porter à l'ordre du jour. Dans ce cas, il doit la déposer par écrit 3 jours avant la réunion du conseil au bureau du Chef d'Etablissement.

CONTRATS

SÉCURITÉ - FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL & SERVICES 2023

NOM & OBJET	Montant annuel du 01/01 au 31/12	Date de contrat	Prise en charge par le collège	Prise en charge par le CD17
ALARME SÉCURITÉ...maintenance portes et portails automatiques	700,00 €	01/01/2021 au 31/12/2023		
BRUNET DROUILLAC...Maintenance Chauffage général & logements CFC (Centre Français d'exploitation de la Copie)	650,00 €	01/03/2022 au 28/02/2023		
CER.....eau potable & eaux usées (selon tarifs en vigueur)	930,00 €	01/01/2023 au 31/12/2023		
CHASSERIEAU...Maintenance installations frigorifiques	700,00 €	01/07/2022 au 30/06/2025		
DELFAU SNATI..... Vidange & entretien bacs dégraisseurs	1 800,00 €	01/07/2022 au 30/06/2025		
En cours de consultation.....maintenance de la chaufferie, adoucisseur, eau chaude sanitaire, VMC et Centrale de traitement d'Air	5 000,00 €	01/01/2023 au 31/12/2023		
ENGIE... fourniture de gaz	-			
FAUCHE Maintenance désentourage manuel	300,00 €	01/01/2023 au 31/12/2026		
HORIS...Maintenance installations chaudes restauration	2 000,00 €	01/07/2022 au 30/06/2025		
LA POSTE.....boite postale	120,00 €	01/01/2023 au 31/12/2023		
LYCEE CORDOUAN..... Convention avec agence comptable (frais de fonctionnement)	310,00 €	01/01/2023 au 31/12/2023		
LYCÉE HÔTELLIER (La Rochelle)..... Convention adhésion Gpt 17 marchés alimentaires	200,00 €	01/01/2023 au 31/12/2023		
LYCEE L. VIELJEUX..... convention DAMA (maintenance informatique)	250,00 €	01/01/2023 au 31/12/2023		
LYCÉE L. VIELJEUX...Mutualisation des payes ASSEDU	-	01/01/2023 au 31/12/2023		
LYCÉE Rompsay(La Rochelle)..... Convention adhésion Gpt 17 marchés de maintenance	150,00 €	01/01/2023 au 31/12/2023		
MAIF.....Contrat assurances établissement + véhicules	2 650,00 €	01/01/2023 au 31/12/2023		
NEXECUR.....Contrat de télésurveillance	790,00 €	12/10/2022 au 11/10/2024		
OTIS.....Maintenance des ascenseurs	1 600,00 €	01/01/2022 au 31/12/2024		
PITNEY BOWES...Machine à affranchir (location/entretien)	350,00 €	01/01/2023 au 31/12/2023		
QUALYSE..... Contrôle de la légionnelle	110,00 €	10/03/2022 au 09/03/2025		
Regie des déchets de Marennes.....Collecte/redevance ordures ménagères	3 100,00 €	01/01/2023 au 31/12/2023		
ROULE MA FRITE...Enlèvement huiles de friture	-	20/07/2022 au 19/07/2025		
SAPIAN...Dératisation- désinsectisation	170,00 €			

Marché UGAP

SDI VENTILATION... Dégraissage hottes et conduits d'extraction	400,00 €	01/07/2022 au 30/06/2025		
SNAPS... Maintenance sécurité incendie, désenfumage asservi	400,00 €	01/01/2023 au 31/12/2026		
SPORTEST Contrôle table de ping pong	350,00 €	01/01/2023 au 31/12/2023	marché UGAP	
TOSHIBAUGAP ... 2 copieurs-imprimantes administration, salle des profs - coût maintenance	1 200 €	01/01/2023 au 31/12/2028	marché UGAP	
TOSHIBAUGAP ... 7 petits copieurs-imprimantes-coût maintenance	795 €	21/10/2020 au 21/10/2025	marché UGAP	
TOTAL DIRECT ENERGIE..... Fourniture d'électricité	-			
BUREAU VERITAScontrôle des ascenseurs		27/01/2019 au 26/01/2023		
BUREAU VERITAScontrôle trienal du SSI		09/03/2022 au 08/03/2024		
BUREAU VERITAScontrôle des installations électriques et gaz		25/10/2021 au 24/10/2025		
DEKRA contrôle de l'efficacité énergétique de la chaufferie		06/02/2020 au 05/02/2024		
EMIS..... Vérification des extincteurs		07/08/2022 au 06/08/2026		
ORANGE..... marché consommations téléphoniques DÉP17				
QUAL YSE..... Contrôles bactériologiques restauration				
SPORTESTContrôle équipements sportifs		02/03/2020 au 01/03/2024		

**CONVENTIONS SANS INCIDENCE FINANCIERE CA DU 18/10/2022
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

Objet de la Convention	Organismes partenaires	Période concernée
Accès au rucher de M. Hedouin sur et hors temps scolaire	Collège Jean Hay - M. HEDOUIN et CD17	Année scolaire 2022/2023
Avenant à l'utilisation du Dojo	Collège Jean Hay - CDC du bassin de Marennes	06/10 - 17/11 - 01/12 - 12/01/2022 - 02/02 - 03/03 - 27/04 - 11/05/2023
Intervention d'Ergothérapeutes au sein du collège	Collège Jean Hay - Ergothérapeute	Année scolaire 2022/2023
Autres conventions relatives aux activités pédagogiques et/ou culturelles	Collège Jean Hay - associations, intervenants, collectivités, divers partenaires	Année scolaire 2022/2023

**CONVENTIONS AVEC INCIDENCE FINANCIERE CA DU 18/10/2022
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

Objet de la Convention	Organismes partenaires	Période concernée
Mise à disposition du minibus pour l'AS et le FSE	Collège Jean Hay - AS ou FSE	Année scolaire 2022/2023
Convention Playmobil	Collège Jean Hay - M. Hillairaud	le 25 et 26 mai 2023
Accès au centre aquatique Iléo	Collège Jean Hay - ILEO	De janvier à avril 2023
Subvention pour l'activité Natation par le CIAS	Collège Jean Hay - CIAS	Année scolaire 2022/2023

Motion au CA du 18 octobre 2022

Nous, enseignants du collège Jean Hay, souhaitons manifester notre inquiétude quant aux conditions d'enseignement actuelles.

Ces inquiétudes portent tout d'abord sur l'attribution de nos moyens horaires : En effet, lors de l'année scolaire précédente, nous avons fait des choix pédagogiques afin de répartir les moyens horaires qui nous ont été attribués pour fonctionner en 2022 – 2023 ; moyens qui nous apparaissaient d'ailleurs insuffisants et avaient déjà fait l'objet d'une motion.

Or, il s'avère que les choix que nous avons faits se sont appuyés sur des projections d'effectifs sous-estimés sur le niveau sixième. Les conséquences sont nombreuses car elles imposent désormais des classes de 27 élèves, incluant des élèves de SEGPA, ULIS et de nombreux élèves à besoins particuliers (PAP, PAI, PPRE). Les élèves n'ont plus d'heures en demi-classe en sciences et en anglais.

Pourtant, le niveau sixième est une fin de cycle (cycle 3 du socle commun) mais aussi le premier pas au collège. Il s'agit d'un niveau essentiel dans la mise en route de ce qu'est un élève de collège et qui nécessite du temps, de l'énergie et un travail individualisé. Un niveau sixième qui au regard des évaluations aurait pourtant besoin de conditions d'enseignement plus favorables.

Nos inquiétudes portent également sur les conditions dans lesquelles nous incluons nos élèves ULIS et SEGPA. En effet, ces inclusions s'effectuent dans des classes aux effectifs largement chargés et déjà rendus hétérogènes par les nombreux élèves à besoins éducatifs particuliers. En outre, certaines disciplines voient ces élèves sans la présence des AESH, occupées avec d'autres élèves. Il nous semble que de telles conditions ne peuvent que nuire aux apprentissages de l'ensemble de la classe.

Enfin, nos inquiétudes portent sur le climat scolaire de façon plus générale. Nous avons interpellé Madame la rectrice l'an passé afin de souligner nos problématiques. A ce jour, et malgré l'augmentation de nos effectifs, nous n'avons pas eu de dotation en moyens humains. Nous regrettons notamment que nos services de vie scolaire ne soient pas renforcés.

A. Poutel-D
 C. Le Roy
 L. UERF
 Adeline COSENTINO
 N. BERTAUD
 N. SANCIS
 J. Guillet